

Décision Générale colonial

Décision n° 2 du 2 janvier 1948 :

n° 2

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 2 janvier 1948
Numéro JO n° 1 du 31/01/1948	Date du numéro 31 janvier 1948

TEXTE INTÉGRAL

M. Langle, administrateur-adjoint de 1re classe des colonies, adjoint au commandant du cercle de Djibouti. est nommé président du tribunal indigène du 1er degré, en remplacement de M. Berridot-Bourrely, rapatriable. Avant d'entrer en fonctions M. Langle prêtera serment conformément à la loi.